

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 592

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 137, substituer au mot :

« existants »

le mot :

« existant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.